





# Bordereau de signature

## DEL2016\_0104



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-06-30)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2016_	0104
----------	------

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 juin 2016**

*L'an deux mille seize, le vingt quatre juin, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 16 juin 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de*  
**M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME. NATALE, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, MME NEDJARI, M. RATOUCHEIAK, MME JULIAN, MME DAGUILLANES, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M.DRAMÉ, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME BOUHENNI.

**ETAIENT EXCUSÉS ET REPRESENTÉS** :

*M. TIENG qui a donné pouvoir à M.DIOGO,  
M.BEAULIEU qui a donné pouvoir à MME NEDJARI,  
MME BEAUMEL qui a donné pouvoir à M.RATOUCHEIAK,  
MME CAMARA qui a donné pouvoir à MME NAKACH,  
M. FONTAINE qui a donné pouvoir à MME MONIER,  
M.MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
M. NYA NJIKÉ qui a donné pouvoir à MME NATALE,  
M. BARDET qui a donné pouvoir à M.SANCHEZ,  
MME VICTOR qui a donné pouvoir à MME ROTOMBE,  
M.ROSENMANN qui a donné pouvoir à MME COLLETTE,  
MME PELLICIOLI qui a donné pouvoir à M.KAPLAN.*

*Sortie de M.DRAMÉ lors du vote sur le point n°7 de l'ordre du jour.*

**ABSENTS** : MME KRA et M. NGUYEN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME SONIA BOUHENNI.

**Point 16: Convention entre l'Etat et la Ville de Noisiel, service d'enregistrement de la demande de logement social concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social**

**Acquitté en PREFECTURE le 30/06/2016**

- suite DEL2016\_

0704

portant sur l'avis de la convention entre l'Etat et la Ville de Noisiel, service d'enregistrement de la demande de logement social, concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, modifiant les articles L441-1 et suivants du Code de Construction et de l'Habitation,*

*VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 et l'arrêté du 14 juin 2010 (modifié par l'arrêté du 9 septembre 2010),*

*VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,*

*VU la convention conclue le 6 juin 2011 entre l'Etat et la Ville de Noisiel, par laquelle la Ville devient service d'enregistrement de la demande de logement social,*

*VU le projet de convention entre l'Etat et la Ville de Noisiel, service d'enregistrement de la demande de logement social, concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social*

**CONSIDÉRANT** que ce service de proximité que constitue l'enregistrement par la Ville de Noisiel de la demande de logement social, qui vise à faciliter l'accès au logement, est de nature à satisfaire les usagers Noisiéliens,

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre du dossier unique, par la mutualisation qu'elle implique entre les acteurs, par la transparence à laquelle elle les engage, est de nature à améliorer le service rendu aux demandeurs de logement,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure de ce fait une nouvelle convention entre l'Etat et la Ville de Noisiel,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 juin 2016,

**ENTENDU** l'exposé de M.DIOGO, Maire-adjoint chargé du logement et de la Solidarité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention entre l'Etat et la Ville de Noisiel, service d'enregistrement de la demande de logement social, concernant les conditions et modalités de fonctionnement du système d'enregistrement de la demande de logement social,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'Etat ladite convention et tout autre document ou avenant y afférant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

*D. Vachez*

**Daniel VACHEZ**



Transmis au représentant de l'Etat le

30 JUIN 2016

Publié le

30 JUIN 2016